

Jardin Pour Tous Liégeois 2.0**CHARTE****Préambule :**

Le groupe « Jardin pour Tous Liégeois 2.0 » se donne les objectifs suivants :

- Réflexion multifocale autour d'une vignette clinique ;
- Apprendre à se connaître et à mieux travailler ensemble ;
- Créer des liens de confiance entre les différents partenaires ;
- Utiliser les connaissances de chaque secteur sur les problématiques rencontrées pour favoriser une intervention commune ;
- Appliquer une méthodologie de travail ;
- Présenter des situations intersectorielles afin d'identifier les points d'attention selon chaque secteur dans le but d'en tenir compte dans l'intervention (visée préventive) et d'éviter l'impasse (anticipation) ;
- S'investir chacun dans un dépassement pertinent de nos limites (en termes de logique et/ou de moyens dans le cadre de partenariats).

LA SOLUTION C'EST LA CRÉATION ET LA MOBILISATION DU RÉSEAU !

Afin de stimuler les pratiques entre les différents secteurs concernés (AVIQ –handicap, AJ, Santé Mentale...), le groupe considère nécessaire de donner la possibilité à ses participants de repenser une situation de terrain complexe par une attention particulière envers les interrelations des acteurs en décloisonnant les pratiques respectives.

Une charte – convention permet de baliser ces moments de partage.

CONVENTION

1. La finalité du groupe :

L'objectif et le souci des professionnels constituant ce groupe, sont de viser au bien-être de l'enfant/du jeune et de sa famille, au travers de réponses cohérentes aux difficultés qu'ils amènent. Ce qui suppose, pour les travailleurs des services, d'aller vers une mise en commun, un croisement de mondes, un croisement de savoirs.

Tous se sont accordés sur le fait que la concertation, le partenariat et le travail de réseau étaient les références centrales de leur démarche. Celle-ci visant à tenter de construire une complémentarité entre services à partir du respect des différents cadres institutionnels de chacun. Cet outil proposerait un travail centré sur le réseau, un décroisement des pratiques respectives afin d'établir une continuité dans la prise en charge.

Les participants partent du postulat de reconnaissance du travail de l'autre.

2. Les partenaires :

- Il s'agit de professionnels issus des secteurs de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé Mentale, du Handicap et d'autres services d'aide aux jeunes et aux familles, exerçant sur le territoire de la Province de Liège.
- Le système est ouvert : le nombre de partenaires n'est pas limité. De nouveaux partenaires peuvent intégrer l'espace JPT 2.0, pour autant qu'ils prennent connaissance de la charte - convention et la signent en guise d'engagement.
- Les participants au groupe y viennent en tant que professionnels des secteurs concernés.

3. Les situations présentées :

- Les situations présentées concernent un jeune vivant actuellement une situation complexe, en difficulté ou en danger, en situation de handicap et/ou avec une problématique de santé mentale. L'intérêt est bien de réfléchir à l'intersection d'au moins 3 secteurs. Néanmoins l'absence d'un de ces 3 secteurs au départ ne sera pas

un obstacle à l'introduction d'une situation auprès de la coordination.

4. La confidentialité :

- Les intervenants présentant une situation veilleront à informer le jeune qu'une discussion sera engagée autour de sa situation, entre professionnels. Si le jeune le souhaite, un retour pourra lui être fait.
- Chacun veillera à la confidentialité des informations partagées et à limiter la transmission de celles-ci à ce qui est utile à la bonne évolution du jeune. Les participants s'engagent à conserver une attitude bienveillante et respectueuse des situations.
- Aucun PV des situations ne sera diffusé au groupe et chacun s'engage à ne pas diffuser les notes prises durant les rencontres.
- Les feedbacks de l'évolution des situations exposées se feront oralement dans le cadre des réunions suivantes.
- Les échanges dans les réunions JPT 2.0 ne pourront pas être utilisés à d'autres fins que celles visées par ce dernier.

5. Les modalités de fonctionnement :

- L'objectif du JPT 2.0 est d'améliorer les articulations entre les services, dans une dimension inter- institutionnelle et pas intra-institutionnelle. Ce groupe ne peut être envisagé comme supervision clinique de projet ou d'équipe.
- Tout nouveau participant recevra les informations sur le cadre de travail et les objectifs visés ainsi qu'une copie de la charte qu'il sera invité à signer.
- Le JPT 2.0 n'est pas un lieu de décision, mais est là pour permettre d'ouvrir de nouvelles représentations, de nouvelles idées, de nouvelles compréhensions.

6. La méthodologie

- L'agent de liaison REALiSM assure la logistique organisationnelle des JPT (mail avec lien d'inscription, rappel des infos, veiller à la location des locaux...).
- Les locaux seront réservés dès que les dates des JPT seront fixées (tous les 6 mois).

- La personne qui reçoit la vignette l'envoie aux membres du CO
- L'animation est assurée, en binôme, par deux membres du CO (un modérateur du débat et un « rapporteur » qui note les informations pour partager une synthèse en fin de rencontre)

⇒ **Comment introduire une situation au groupe ?**

- Toute situation est soumise par email à l'un des représentants des différents secteurs suivants :

- **Aide à la Jeunesse** : Céline SANCHEZ - celine.sanchez@cfwb.be, Laurie DE GREEF - laurie.degreeef@cfwb.be
- **AVIQ handicap** : Aline BENISHYA - ah.liege@aviq.be
- **Santé Mentale** : Angélique FRANSSEN - a.franssen@isosl.be, Jonathan PONSART j.ponsart@isosl.be, Charlotte CAMUS – charlotte.camus@fralex.be

- La personne qui introduit la demande prépare une synthèse qu'elle présentera oralement au groupe en mettant en évidence la difficulté qui fait impasse.
- Chaque participant partage les pistes imaginées.
- La personne qui introduit la demande assurera un retour auprès des intervenants impliqués, du jeune et de sa famille.

Je soussigné....., représentant....., déclare avoir pris connaissance de la charte – convention ci-dessus et marque mon accord quant à la participation dans le respect de la procédure proposée.

Signé à

le